

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 38 (1900)  
**Heft:** 40

**Artikel:** Des manières d'ouvrir sa bourse  
**Autor:** V.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-198359>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les **nouveaux abonnés** de Suisse, pour l'année 1901 (abonnement d'un an), recevront, *gratuitement* les numéros du IV<sup>ème</sup> trimestre 1900.

## Les « Jeunesses ».

On sait que vers la fin du mois d'août une assemblée de délégués des Jeunesses vaudoises a eu lieu à Cour, sous Lausanne, et a décidé la création d'une *Fédération des Jeunesses du canton*.

Ce fait nous a donné l'idée de rechercher un peu ce qui concerne l'origine de ces sociétés, connues plus généralement autrefois sous le nom de *Sociétés de Garçons*.

Cette origine est très ancienne, car on en retrouve des traces plusieurs siècles en arrière, ainsi que nous l'avons constaté par d'anciens manuscrits. Ceux-ci nous apprennent que déjà au XIV<sup>ème</sup> siècle, des associations semblables existaient dans de nombreux villages et qu'elles avaient des règlements dont les principales dispositions ont persisté jusque dans la seconde moitié de ce siècle; et nous ne serions pas étonnés qu'il en restât encore quelques traces dans certaines localités.

Les Sociétés de Jeunesses jouissaient, dans chaque village, d'une espèce d'autorité et de divers privilèges à l'occasion des fiançailles et des mariages; on leur tolérait certains droits auxquels les usages du temps ne permettaient guère de se soustraire. Elles prenaient pour ainsi dire sous leur jalouse surveillance les filles de l'endroit, s'efforçant d'éloigner d'elles les jeunes galants qui ne faisaient pas partie de la société, et tout particulièrement les jeunes gens étrangers à la localité; car ceux-ci n'osaient presque pas épouser une ressortissante d'un village voisin sans avoir satisfait aux exigences de la Société des Garçons, sauf à courir la chance de toute espèce d'affronts et d'incidents désagréables.

Les tractations entre cette société et les fiancés avaient souvent beaucoup de peine à aboutir; cependant, les fiancés finissaient toujours par céder et payer le tribut réclamé. Car malheur à ceux qui ne s'étaient pas montrés généreux vis-à-vis de la jeunesse de leur village! Ils devenaient les victimes d'épouvantables charivaris, contre lesquels les ordonnances de LL. EE. et des autorités ecclésiastiques duraient s'acharner, sans réussir toujours.

Il est curieux de lire dans les procès-verbaux de la Société des Garçons de M..., ce qui a trait aux difficultés survenues entre cette société et un étranger épousant une fille de la localité:

... Mais après luy avoir représenté en notre Compagnie les droits que nous avons en main, iceluy s'étant humblement recommandé à nous, lequel de sa franche volonté, et à forme de nos dits droits, nous a payé deux Pistoles en or.

Et comme il était aussi chose juste que son Epouse traitât aussi avec nous, icelle ayant aussi vu et entendu nos dits droits nous a aussi payé assavoir un Ducat en or, un setier de vin et une fournée de pain.

Or afin qu'à l'avenir il n'y ait plus aucune désu-

nion, nous avons bien voulu faire à rédiger par écrit et renouveler nos droits comme s'ensuit:

Nous ordonnons que tout étranger qui voudra prendre femme en Mariage en notre Village soit entendu à nous payer et ce promptement pour avoir gardé sa dite épouse assavoir deux pistoles en or ou la valeur en argent.

Secondement nous ordonnons que toutes Epouses qui sortiront hors de notre Village devront payer à notre Compagnie scavoir un ducat d'or avec un setier de vin, une fournée de pain et de la viande pour accompagner et manger raisonnablement le dit pain.

Dans un manuscrit daté de 1770, et intitulé: *Loix concernant l'honorable Compagnie des Garçons de M...*, nous remarquons diverses dispositions infligeant des peines et amendes pour infractions au règlement. On punissait entre autres:

Celui qui se rendait coupable « de quelque vilénie dans la Compagnie, par vin bu ou autres liqueurs ».

Celui qui cherchait à entraver les amours d'un membre de la société, ou à lui substituer, auprès de celle qu'il aimait, un étranger à la dite société.

Celui qui révélait ce qui se passait dans les réunions de la Compagnie, etc., etc.

Lorsqu'un jeune homme voulait demander une fille en mariage, les premières démarches se faisaient par l'entremise d'un membre de la Société des Garçons, qui la « retenait » et qui, le jour des noces, la « menait » chez son fiancé. Il recevait alors de la jeune fille un mouchoir comme témoignage de reconnaissance.

Lors des fiançailles d'une personne du village, et surtout lorsqu'il s'agissait d'une personne riche ou occupant une position élevée, la Société des Garçons la félicitait par une adresse, où l'on retrouvait presque toujours les mêmes compliments et les mêmes souhaits. Puis, le jour des noces, on faisait aux nouveaux époux une ovation où la musique, le canon et la danse s'en donnaient à qui mieux mieux.

Ordinairement, le fiancé répondait à l'adresse de la société par une lettre de remerciements, dans laquelle il posait parfois certaines conditions au sujet des honneurs qu'on se proposait de lui rendre.

Par exemple, un fiancé ayant dans sa famille des dames sur lesquelles les coups de feu faisaient une trop vive impression, disait, dans sa réponse à la lettre de la société: « J'attends avec une entière confiance en vous que pas un coup de fusil ne sera tiré plus proche de 400 pas fédéraux du lieu où la noce sera. De plus, vous aurez soin de vous entendre avec les jeunes gens des villages de M... et de C... pour qu'aucune barrière ne me soit apportée pour entrer dans le temple ou en sortir. »

Cette réserve était faite en vue de l'habitude qu'avaient les jeunes villageois d'arrêter sur leur passage les gens de la noce, pour les rançonner.

Voici encore, pour terminer, quelques extraits de procès-verbaux des Sociétés de Garçons:

Jeudi 25, jour du mariage de Monsieur le lieutenant ..., à 7 ½ heures du matin, nous étions sous les armes, en uniforme. A 8 ½ nous avons commencé des décharges et nous nous sommes partagés, 6 pour aller en avant et les 7 autres pour attendre le départ des voitures. Après midi on a dansé jusqu'à 10 heures. Monsieur ... a alors remis 20 pièces de 5 fr. à la Société pour se divertir.

Le 2 janvier 18... jour des fiançailles avec Made-moiselle Magdelaine N... et de son époux J. G., ils nous ont satisfait à savoir 10 francs 5 batz. C'est pour les peines que nous avons eut de garder Madame l'épouse jusqu'au dernier jour de ses fiançailles et même jusqu'à la dernière heure. Cet argent nous l'avons dépensé à C... et nous y avons soupé comme des braves.

Du 3 Décembre 18... L'objet à l'ordre du jour est de savoir si l'on veut rendre les honneurs militaires à Abram ... le jour de son mariage. L'assemblée décide de rendre les dits hommages et charge 5 de ses membres de les rendre en tenue militaire. Il est aussi décidé de faire venir 4 livres de poudre et pour 10 batz de capsules.

Plusieurs de ces procès-verbaux se terminent par ces mots: *Vive le vin et vive l'amour, la nuit et le jour.*

Nous ne voulons pas prolonger ces citations, ce qui précède suffit pour donner une idée de ce qu'étaient jadis les *Sociétés de Garçons* dans nos campagnes. L. M.

## Des manières d'ouvrir sa bourse.

— As-tu déjà payé tes impôts? me demandait l'autre jour un de mes amis.

J'avouais que je ne m'étais pas encore mis en règle avec le fisc.

— Eh bien, reprit-il, quand tu iras chez le receveur, observe un peu la mine des contribuables et leur façon de dénouer les cordons de leur bourse.

Je ne tardai pas à m'y rendre, chez le receveur; aussi bien l'heure avait-elle sonné de m'exécuter. J'y trouvai plusieurs personnes venues dans les mêmes intentions. Sauf un tout jeune homme qui sifflotait, tout ce monde était silencieux et avait un air lugubre. On n'a pas précisément des idées folâtres en allant payer ses impôts, chacun sait cela, et les agents du fisc, fussent-ils cent fois plus accommodants que l'aimable M. de Kœnel et ses employés, qu'on n'en ferait pas moins la moue. Mais jamais, comme ce jour-là, je n'avais été frappé par la similitude des expressions char-grines; il semblait que les sept ou huit personnes au milieu desquelles je me trouvais appartissent à la même famille, tant elles se ressemblaient par leur commune grimace, la grimace du contribuable, qui est bien laide.

Vint pour chacun de nous le moment de déboursier. Comme je passais le dernier, j'eus tout le loisir d'observer mes compagnons. Là

encore, la ressemblance des attitudes était bien curieuse. Tous alignaient à contre-cœur leur menue monnaie, leurs écus ou leurs billets de banque; tous, non, car le jeune galopin avait vidé un sachet de pièces blanches d'un air parfaitement indifférent. Celui-là, cela se devinait, était un commis de bureau qui ne payait pas ses impôts à lui.

Chez les autres, la contenance ne variait que par d'infimes détails. Ainsi, une vieille paysanne avait apporté son argent enveloppé dans un chiffon de papier; un citadin avançait à regret un beau napoléon tiré d'une pochette spéciale de sa bourse; un autre comptait et recomptait ses sous comme s'il eût craint d'en donner plus qu'il n'en devait; une jeune fille serrait dans ses doigts un billet bleu, attendant qu'on l'appelât.

Pour juger du caractère des gens d'après leur manière de payer, mon ami se trompait en m'envoyant chez le receveur, attendu que, là, les préoccupations identiques uniformisent les gestes. Les guichets des gares et des bureaux de poste, les marchés, les foires et surtout les magasins sont des postes d'observation qui valent mille fois mieux.

Quelle piquante étude ferait un marchand psychologue, s'il en avait le loisir!

Avez-vous suivi une fois ou l'autre le va-et-vient des clients dans un de ces caravansérails qui s'intitulent assez justement des « bazars universels », où l'on trouve de tout et où toutes les classes se confondent dans le même désir d'acheter pour rien des objets mirabolants? Vous aurez pu voir que, la plupart du temps, les acheteurs ne marchandent guère lorsqu'il s'agit d'articles de pure fantaisie, de brimborions de luxe, de friandises, et qu'ils les paient même allègrement. Est-il question, au contraire, de choses de première nécessité, ce sont souvent des marchandages sans fin.

Mais où s'accuse nettement le tempérament des chaland, c'est au moment où le vendeur attend leur monnaie.

La bonne dame qui ne sait ce qu'elle a fait de sa bourse, qui la cherche dans sa poche, dans son panier, dans son manchon et qui, l'ayant trouvée, donne par inadvertance deux fois plus qu'on ne lui demande, cette dame-là peut être pleine de qualités, mais assurément ses comptes de ménage, au cas improbable où elle en tiendrait, ne doivent que très imparfaitement refléter l'ordre et l'exactitude.

Cette autre qui se retourne pour ouvrir son portemonnaie ne trahit-elle pas la dissimulation?

L'ostentation et la vantardise, ne les trouvez-vous pas chez le particulier qui, au rebours de la précédente, montre à plaisir le contenu de sa bourse et le fait sonner bruyamment?

Que vous semble de celui qui tire une à une les pièces de nickel ou d'argent de sa poche et qui les tourne et retourne dix fois dans ses doigts avant de s'en séparer? Celui-là évidemment n'est pas un prodigue. Peut-être n'est-ce pas non plus un avare, mais simplement un pauvre diable qui a peiné dur pour gagner ce mince avoir et à qui il en coûte de l'entamer.

Vous hésitez moins dans votre appréciation du client qui sort de son gousset une poignée d'écus et qui les jette sur le comptoir d'un air dégagé, sans se demander si le compte y est ou non: voilà un monsieur, vous direz-vous, à qui l'argent est venu tout seul et qui s'entend à le faire rouler, et il y a dix à parier contre un que vous ne vous trompez pas.

D'autre payeurs sont tout simplement révoltants.

Un dimanche du mois passé, sur une voiture du tramway de Chailly, une dame de mine sévère, un Nouveau-Testament et un psautier à côté d'elle, tendait sa pièce de mon-

naie au contrôleur. Celui-ci lui délivra un billet de deux sous et allait passer à un autre voyageur, lorsqu'elle l'arrêta net.

— Et la monnaie de ma pièce? lui dit-elle.

— Expliquez-vous, madame.

— C'est bien simple: je vous ai donné une pièce d'un franc en échange d'un billet de dix centimes, vous me redeviez donc quatre-vingt-dix centimes.

— Vous êtes bien sûre, madame, de m'avoir donné un franc?

— Absolument sûre; j'avais ce matin en allant à l'église pour tout argent une pièce d'un franc et une autre de dix centimes; je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas la première que j'ai glissée dans le tronc; par conséquent, celle que vous avez reçue est bien la pièce d'un franc, et je ne comprends pas que vous fussiez tant de difficultés pour me rendre ce qui m'est dû.

— Eh bien, voyez un peu, madame, qui est dans l'erreur.

Et l'employé d'ouvrir la main et de montrer à la voyageuse la pièce qu'il lui avait tendue et qu'il s'était bien gardé de jeter immédiatement dans sa sacoche, car il avait depuis quelque temps des raisons de douter de la sincérité de la bonne femme.

C'était une pièce de dix centimes.

La trompeuse se mordit les lèvres et descendit à la première halte, son psautier et son Testament sous le bras. Elle avait raté son coup et avait laissé voir son âme dans toute sa laideur.

Ah! si les pièces de monnaie pouvaient parler, que de choses elles nous diraient!

V. F.

#### Anciennes maisons genevoises.

Sous ce titre, le *Genevois* a publié, dans le courant du mois d'août, un très intéressant article, signé Edouard Dunant, duquel nous nous permettons de détacher les détails suivants:

Bientôt, à part l'antique cathédrale de St-Pierre, l'Hôtel de Ville, nos vieux temples, un ou deux monuments historiques et quelques anciennes demeures familiales, il ne restera presque rien de la vieille Genève.

Il est intéressant de dire quelques mots de ce que furent nos anciennes maisons genevoises.

Les familles aristocratiques genevoises possédaient dans notre cité des immeubles d'une certaine importance. Dans la rue du Puits-St-Pierre peut se voir encore une maison particulière que certains historiens estiment être la plus ancienne de tout Genève, c'était la maison forte des nobles Tavel, soit château des Tavel, reconnaissable à sa tour ronde, ainsi qu'aux encadrements et aux sculptures qui décoraient sa façade. Une autre est la maison de Saint Apre, à l'angle formé par la rampe et la rue de la Treille, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, qui, acquise, vers le milieu du xv<sup>m</sup> siècle, par le Conseil, fut transformée en arsenal et devint, en 1803, la maison Rigot. Les nobles d'Alinge Coudrée possédèrent jusqu'à la fin du dernier siècle, au bas du Bourg-de-Four et sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'église luthérienne, un superbe château avec quatre tours angulaires. En passant le Rhône, on trouvait le château de Saint-Gervais, appelé aussi château royal, qui vient d'être démoli; personne ne connaît l'origine de ce mystérieux édifice, tombé de bonne heure dans le domaine privé et qui appartient probablement à la maison de Viry. Un autre historien veut au contraire que ce bâtiment ait été donné en souvenir de la princesse Emilie d'Orange de Nassau, qui, selon la tradition, y aurait habité avec ses filles.

Il va sans dire qu'il existait encore, au moins dans le quartier de la rive gauche, bien d'autres maisons fortes, car on ne voit pas pourquoi les Tavel, les de Saint-Apre ou les d'Alinge auraient été plus favorisés sous ce rapport que d'autres familles établies également depuis fort longtemps dans nos murs, et nous citons encore en passant la maison de la Tour, près de Saint-Germain, et celle des Depesses, au Molard. Arrêtons-nous maintenant de-

vant l'une ou l'autre des habitations de nos ancêtres et, afin de bien nous rendre compte de sa distribution intérieure, choisissons de préférence l'une des plus modestes, une ancienne maison du quartier de l'He.

En effet, toutes les maisons de Genève n'étaient pas forcément des châteaux-forts et celles habitées par les commerçants des rues Basses de l'He ou de Saint-Gervais, pour être plus modestes, n'en sont pas moins intéressantes. La façade de ces constructions était généralement à pignons, de peu d'élévation. Ces habitations étaient beaucoup plus profondes que larges. Sur la rue, elles présentaient tout d'abord une porte d'entrée. Cette porte était ordinairement ogivale, surmontée quelquefois d'une sorte de vasistas, mais plus souvent d'un écusson armorié contenant le fameux monogramme sacré J. H. S. Les amateurs de choses anciennes pouvaient voir, dans la cour de la maison n° 52 rue du Rhône, deux têtes sculptées. Les portes elles-mêmes étaient généralement ciselées, ce qui donnait une idée de l'habileté et du goût des ouvriers genevois de l'époque.

La maison ouvrière genevoise ne dépassait guère deux étages, le devant donnant sur la rue et le derrière sur une cour ou jardin; elle n'était habitée généralement que par la même famille. Le rez-de-chaussée comprenait un magasin et une arrière-boutique qui, pour des industriels, pouvait se transformer en atelier. L'escalier intérieur de la maison était en pierre, enfermé dans une tourelle de pierre aussi, placé à l'un des angles de la façade; il était assez large et tournait autour d'un pilier central en forme de vis, ce qui lui avait fait donner le nom de virot ou de virolet. Cette disposition en faisait un véritable casse-cou.

En arrivant au premier étage, on était introduit dans la plus belle pièce de la maison que l'on appelait, dans la vieille Genève, non pas le salon, mais le poêle. Cette pièce était toujours meublée à peu près de la même manière; elle comprenait une table en chêne ou en noyer, avec de longs bancs assortis, façonnés et sculptés selon le goût du temps, et, de plus, un certain nombre de fauteuils et de tabourets que les gens aisés recouvraient de cuir avec des ornements frappés ou dorés. Les fenêtres de cette chambre offraient souvent des verrières blasonnées, encadrées de plomb, non pas aux armes du propriétaire, mais à celles de quelque ami qui avait reçu les siennes en échange; cet usage était très fréquent au xv<sup>m</sup> siècle.

Le plafond était fermé par une poutre à moulures qui avait aussi son caractère. Les fourneaux et les cheminées étaient fort rares dans cette pièce. Derrière cette salle de réception se trouvait la cuisine, c'était une vaste et belle pièce qui servait de salle à manger à toute la famille. Au second étage, et plus haut, étaient les chambres à coucher, dont la principale était ornée d'un grand lit d'apparat à colonnes, soutenant un dais, et orné de rideaux et de couvertures, souvent d'un grand prix.

La vie de la famille genevoise de cette époque était simple et austère, on se levait à l'aube pour se coucher à la nuit. On dînait partout à onze heures et l'on soupa à six; les repas avaient lieu à la cuisine, et les domestiques mangeaient à la même table que leurs maîtres, mais à l'autre bout; ils servaient donc tout en mangeant. Ceux-ci étaient traités par leurs maîtres avec beaucoup de familiarité. C'est ainsi que dans la vieille ville de Genève étaient logées les familles d'industriels, voire même celles de la noblesse de second ordre, dont le train de vie ne différait guère de celui de la bourgeoisie.

#### Iena d'on comis-voyegen.

Tot parai, quins diès compagnons què clliào comis-voyegeu! Adé revou dè la demèindze, adé ein route, sai ein cariole, sai pi lè treims et lè bateaux, lo bosson adé bin garni et quasu rein à fèrè, que volliai-vo qu'on coo possèssè demàndà mi! Sont pi què dâi rentiers! oi ma fai! Et la minont adrai balla, allà pi! Kà ti clliào gaillà sont adé diès què dâi tiensons et quand sont on part, ne sondzont qu'à bin s'amusà et l'est à cé qu'èin pào lo mé po fèrè dâi farces.

Ion dè clliào coo que voiadzè po pliaici dè clliào paumes ein gomme avouè quiet lè gosses djuont à la balla ètai zu vaire dâi pratiquès pè Lozena et quand l'eût roudà dein on part